



*Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville
Et Administrations Annexes de Paris*

2bis square Georges Lesage – 4^{ème} étage 75012 PARIS

☎ 01 43 47 84 54 ☎ 01 43 47 84 55

syndicat.fo@paris.fr et <http://fo.villedeparis.overblog.com/>

Paris, le 26/06/13

JARDINS D'ENFANTS PARIS HABITAT

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE du 21 juin 2013 AVEC M. NAJDOVSKI

La mise en place de l'A.R.E. suscite une juste inquiétude parmi les agents des jardins d'enfants qui se sont massivement engagés dans le mouvement, coordonné par la CGT et Force Ouvrière, pour défendre les conditions de travail des agents et un service public ouvert aux familles qui souhaitent une approche alternative à l'école maternelle.

Après les fermetures d'une quinzaine de jardins le 11 juin dernier, une nouvelle journée d'action a été actée le 21 juin amenant une seconde audience chez M. Najdovski.

La proposition de l'Administration pour la mise en place de l'accueil du mercredi matin :

10 postes d'APU supplémentaires pour l'ensemble des jardins.

«Elles seront affectées sur 3 jardins d'enfants de proximité le mercredi matin, et rattachées à l'un d'entre eux en fonction de ses besoins les 4 jours restants de la semaine»

Elle renforceront le volant de remplacement des 5 EJE actuelles, nous rappelons que le volant est composé officiellement de 8 agents, en aurions nous perdues 3 depuis ?

Ces APU spécifiques n'occuperaient pas le même poste que celles auprès des enfants en situation de handicap....attention aux respects des missions !

Cette avancée est un premier pas, qui effectivement correspond à une revendication que nous avons soutenus devant M. Najdovski en...mai 2012, à savoir : **une APU par jardins d'enfants pour s'occuper des enfants en situation de handicap. Pour autant le compte n'y est toujours pas (18 APU pour 22 jardins)**

Le ratio de 1 pour 15, pour encadrer correctement les enfants en classes ?

En comptabilisant tous les personnels (EJE + ATEPE+ APU) la DFPE répond que le ratio de 1 pour 15 est atteint dans sa globalité soit 14,3 pour 1186 enfants.

Au quotidien la réalité est toute autre :

Les 8 auxiliaires ont déjà bien à faire avec les 3 ou 4 enfants (voir plus) en situation de handicap dans les établissements où elles ont été affectées.

Les atepes pour une partie exercent certes auprès des enfants mais sur un temps court.

Au final seules les 64 EJE, réellement présentes tout au long de l'accueil de l'enfant, se retrouvent avec un ratio de 1 pour 20 voir plus, dans les faits.

NOS REVENDICATIONS DEMEURENT

- **L'accueil du mercredi matin dans les jardins d'enfants par les animateurs recrutés par la DASCOS pour l'A.R.E.**

Développer un projet d'accueil «JE PH» nécessiterait le renfort d'au moins 1 EJE et 1 ATEPE par jardin. Sans oublier les négociations qui s'en suivraient pour rémunérer la demi journée supplémentaire de travail avec les enfants du mercredi matin.

Ne Serait-il pas plus simple de déplacer quelques professionnels plutôt que l'ensemble des enfants ?

Ce qui aurait également l'avantage d'éviter toutes situations problématiques de transmissions, de problèmes de repères (espace temps, référent...), voir de responsabilité en cas de souci.

Sur ce point le Maire de Paris, rencontré en audience le 24 juin ne ferme pas la porte à une nouvelle étude de la situation à la rentrée.

- **Le respect des missions des APU auprès des enfants en situation de handicap.**

A moins bien sûr de promouvoir les APU au grade d'EJE, elles n'ont pas à remplacer les EJE et prendre les classes seules.

- **Le respect du travail en équipes pluridisciplinaires**

La direction a reconnu l'oubli des médecins et psychologues dans la «concertation».

- **Le maintien des réunions pour les EJE et APU remplaçantes**

- **Le maintien du temps de travail consacré au ménage le mercredi pour les ATEPES**

Par ailleurs, la directrice de la DFPE s'est engagée à revoir le cahier des charges des entreprises de ménages, pour s'assurer que les Atepes soient réellement libérées des fonctions privatisées.

Etant entendu que la privatisation outre les dangers qu'elle porte en elle par rapports aux évolutions de travail (voir les ASEM à la Dasco) elle permet à la direction de vous compter dans les ratios auprès des enfants.

L'accès au service public pour toutes les familles ?

Demander des effectifs pour respecter les ratios d'encadrement c'est permettre un accueil digne et sécurisé aux enfants et à leurs familles.

Lors de cette audience nous avons demandé si toutes les familles étaient concernées par l'accueil du mercredi matin, et la réponse de Mme la Directrice fut négative : Seuls les enfants inscrits à la cantine en centre de loisirs pourraient bénéficier de l'accueil du mercredi matin.

Comment expliquer que seuls certains enfants pourraient bénéficier d'un projet d'accueil pendant que d'autres resteraient sans mode de garde le mercredi matin ?

D'autre part les familles des JE PH s'impatientent de savoir ce qui se passera pour eux l'année prochaine, en effet pour les familles aussi de nombreuses questions se posent pour lesquelles les agents ne seraient être tenus responsables :

- **Les familles recevront-elles une information claire sur l'organisation de la prochaine rentrée ?**

- **Quels seront les critères de sélection pour être accueillis le mercredi matin ?**

- **Est-ce que les enfants pourront venir en demi-journée ou seront-ils obligés de venir en journée complète avec cantine le mercredi matin ?**

- **Faudra-t-il que les enfants soient inscrits systématiquement tous les mercredis sur une période donnée ?**

En l'état actuel, le projet d'accueil du mercredi matin laisse trop de questions en suspens pour la future rentrée, le syndicat **F.O.** vous invite à rester attentives aux suites de ce mouvement dès la prochaine rentrée.